

### 3.suite

Des documents obligatoires sont à scanner lors de la création du dossier enfant.

Veuillez-vous munir de :

- Livret de famille dans son intégralité ou actes de naissance des membres de toute la famille
  - Carnet de vaccination de votre enfant mentionné à son nom/prénom
  - Justificatif de domicile datant de – de 3 mois à l'adresse de Viry
  - Photo récente de l'enfant (même prise avec votre téléphone)
  - Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire (dont responsabilité civile)
- Une copie sera à remettre à l'enseignant(e) de votre enfant.

Pour le calcul de votre quotient familial dont dépendront les tarifs des services périscolaires :

- Votre (vos) dernier(s) avis d'imposition  
Et/ou
  - o Les 3 dernières fiches de salaire
- Et/ou
  - o L'attestation de versement pôle emploi
- L'attestation de versement des allocations familiales françaises et/ou suisses.

Le secrétariat est disponible pour vous aider et vous accompagner dans cette procédure, en prenant rendez vous auprès du service scolaire/périscolaire

Contact :

TARDY Céline



04.50.04.04.90



cantine@viry74.fr

**RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**